

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 02/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 039

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 030-250624

**OBJET : FINANCES, BUDGET,  
ECONOMIE, EMPLOI**

Admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2024 - Budget Annexe des Pompes Funèbres.

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,  
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,  
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_30-DE  
Reçu le 02/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/07/2024



**Délibération n° 030-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)**

Alain)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Madame Danielle MENET rapporte :

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, le Service de Gestion Comptable (S.G.C.) d'Aubagne propose l'admission en non-valeur des titres émis par la Ville dont l'irrécouvrabilité est établie.

Il s'agit des admissions en non-valeur demandées par le comptable lorsque, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement.

Leur montant, dont le détail figure sur la liste n° 7004731415 transmise par le S.G.C. d'Aubagne, s'élève à 439,49 euros.

L'admission en non-valeur prononcée par le Conseil Municipal n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible, notamment en cas de changement de situation financière du débiteur.

Cette délibération propose, pour le Budget annexe des Pompes funèbres, d'admettre en non-valeurs, les créances issues de l'état produit par le S.G.C. d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'état de créances irrécouvrables produit par Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, le 29 Mai 2024,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE UNIQUE** : d'ADMETTRE en non-valeur, pour le Budget annexe des Pompes funèbres, le montant de 439.49 euros arrêté dans la liste n° 7004731415, produite par le Service de Gestion Comptable d'Aubagne, en date du 29 Mai 2024. Ce montant sera mandaté sur les crédits prévus à cet effet au Budget annexe des Pompes funèbres de l'exercice 2024 - nature 6541 « créances admises en non-valeur ».

**ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_30-DE  
Reçu le 02/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/07/2024



Délibération n° 030-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

CONTRE : Madame MELIN Joëlle, Madame BOUGEAREL Michèle

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_30-DE  
Reçu le 02/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/07/2024

